



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 avril 2016 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA16 13 0066

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA16 13 0067

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA16 13 0068

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA16 13 0069

MOTION D'APPUI À LA CAMPAGNE NATIONALE POUR LE MAINTIEN ET LA BONIFICATION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS.

ATTENDU QUE le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec a diminué de 3 000 à 1 500 le nombre de nouveaux logements sociaux pouvant être financés à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE cette diminution de moitié aura des répercussions sur le nombre d'unités de nouveaux logements sociaux pouvant être réalisés à Montréal, notamment dans notre arrondissement;

ATTENDU QUE l'enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011 par Statistique Canada, a révélé que 143 900 ménages locataires devaient consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger à Montréal, dont 2 565 ménages pour notre arrondissement;

ATTENDU QU'au 30 novembre 2015, 24 863 ménages étaient sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal;

ATTENDU QUE le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec a annoncé le financement sur cinq ans de 5 800 suppléments au loyer - marché privé, dont 1 000 en 2015-2016 et 1 200 pour chacune des quatre années suivantes, mais que ce programme ne permet pas de construire de nouveaux logements locatifs, d'améliorer la qualité des appartements et de jouer un rôle dans la revitalisation des quartiers populaires.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet, Patricia R. Lattanzio, Dominic Perri et Mario Battista

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard demande au gouvernement du Québec de poursuivre le développement de nouveaux logements sociaux avec le programme AccèsLogis, de revenir au minimum au financement de 3 000 unités par année et de bonifier le programme pour qu'il corresponde plus adéquatement aux réalités de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1164013005

CA16 13 0070

MOTION POUR DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE ».

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de décès au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938 et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs d'effectuer plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QU'environ la moitié de tous les cancers peuvent être prévenus en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et permet d'amasser des fonds qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille aide la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement d'afin d'obtenir des paliers de gouvernements supérieurs des lois et politiques publiques qui protègent la santé des citoyens;

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet, Patricia R. Lattanzio, Mario Battista et
Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard décrète le mois d'avril « Mois de la jonquille », sur son territoire, et qu'il encourage la population de l'arrondissement à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1164013004

CA16 13 0071

MOTION POUR FÉLICITER LES SUPRÊMES DU C.P.A. DE ST-LÉONARD INC.

CONSIDÉRANT QUE Les Suprêmes, l'équipe junior de patinage synchronisé du C.P.A. St-Léonard inc., ont remporté la médaille d'or à la Coupe du Défi mondial junior, qui a eu lieu à Zagreb, en Croatie, du 10 au 12 mars 2016, et que le résultat de cette compétition internationale leur ont valu d'être couronnées championnes du monde;

CONSIDÉRANT QUE Les Suprêmes ont aussi remporté, plus tôt cette saison, la médaille d'or au Winferfest à Mississauga, en Ontario, la médaille d'or au French Cup à Rouen, en France, et la médaille d'argent aux Championnats de Patinage Canada à Waterloo, en Ontario;

CONSIDÉRANT QUE la vingtaine d'athlètes qui forment cette équipe Les Suprêmes sont d'excellentes ambassadrices pour le C.P.A. St-Léonard inc. et, par le fait même, pour l'arrondissement de Saint-Léonard;



CONSIDÉRANT QUE les plus récentes performances de l'équipe Les Suprêmes ont permis au C.P.A. St-Léonard inc. de se distinguer et de rayonner tant sur la scène nationale qu'internationale au cours des premiers mois de l'année 2016 et que ces grands honneurs rejaillissent également sur l'arrondissement de Saint-Léonard;

CONSIDÉRANT QUE le C.P.A. St-Léonard inc. existe depuis 1975, donc depuis 41 ans, et qu'il a été et est depuis ce temps un organisme partenaire important de la ville et de l'arrondissement de Saint-Léonard dans l'offre de service en loisirs auprès de la population locale, dont auprès de très nombreux jeunes qui se sont adonnés au patinage artistique et au patinage synchronisé;

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Michel Bissonnet, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard offre ses plus chaleureuses et sincères félicitations à l'équipe Les Suprêmes de Saint-Léonard pour leur couronnement, à titre de championnes du monde, à la Coupe du Défi mondial junior 2016, et témoigne de sa reconnaissance et de sa fierté à toutes ces athlètes du patinage synchronisé, de même qu'aux dirigeants, aux entraîneurs et aux bénévoles du C.P.A. St-Léonard inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1164013006

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 9, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Quatre (4) citoyens font des interventions. À 19 h 29, la période de questions est terminée.

CA16 13 0072

AUTORISER LE DÉPÔT DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE - MONTRÉAL 2016-2018 POUR UN MONTANT TOTAL DE 600 000 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser le dépôt de projets dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité Universelle – Montréal 2016-2018, pour un montant total de 600 000 \$ et d'adhérer aux objectifs de ce programme.

De plus, il est résolu de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la participation à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1164013003

CA16 13 0073

ANNULER L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE, POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DU PAVILLON GIUSEPPE-GARIBALDI - CONTRAT NUMÉRO SP-99 ET AUTORISER LE LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL D'OFFRES PUBLIC MODIFIÉ, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE, POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DU PAVILLON GIUSEPPE-GARIBALDI - CONTRAT NUMÉRO SP-99A.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'annuler l'appel d'offres public pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour la rénovation et la mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi, contrat numéro SP-99, d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public modifié, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1160512006 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) cadre;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation et la mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi, contrat numéro SP-99A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1160512006

CA16 13 0074

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE POUR LA MISE AUX NORMES DE LA PISCINE ET DU PAVILLON DES BAIGNEURS PIE-XII, PHASE II - CONTRAT NUMÉRO SP-106.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1162242002 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- deux (2) cadres;
- un (1) professionnel;



et ce, pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise aux normes de la piscine et du pavillon des baigneurs Pie-XII, contrat numéro SP-106.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1162242002

CA16 13 0075

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS ET D'ANIMATION GÉNÉRALE DE LA FÊTE DU CITOYEN 2016 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 16-15234.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1161602001 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- deux (2) cadres;
- un (1) professionnel;

et ce, pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la Fête du citoyen 2016, appel d'offres numéro 16-15234.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1161602001

CA16 13 0076

AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - ENTENTE DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES D'ÉGOUTS INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14128 - 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) – 68 318,78 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL), pour une entente de service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, appel d'offres numéro 15-14128, pour une période d'une année supplémentaire, selon les besoins et à la demande, aux prix unitaires soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 68 318,78 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1163693003

Le 4 avril 2016

CA16 13 0077

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2015 - CONTRAT NUMÉRO 102-146 - CONSTRUCTION SOTER INC. – 29 500 \$.

ATTENDU QUE des travaux additionnels ont été réalisés et que d'autres seront à réaliser au printemps 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 29 500 \$ à la compagnie CONSTRUCTION SOTER INC., pour le programme de réfection routière 2015, contrat numéro 102-146.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1165910003

CA16 13 0078

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT DE PLANCHER POUR LES SALLES D'ACTIVITÉS PRINCIPALES DE L'ARÉNA MARTIN-BRODEUR - CONTRAT NUMÉRO 300-151 - TAPIS DIMENSION INC. – 27 048,51 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie TAPIS DIMENSION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et installation d'un revêtement de plancher pour les salles d'activités principales de l'aréna Martin-Brodeur, contrat numéro 300-151, au montant total de 27 048,51 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1160391001

CA16 13 0079

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LA RÉPARATION MINEURE OU LE REMPLACEMENT DE BOÎTIERS DE SERVICE D'EAU AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DES BOÎTIERS DE VANNES DE RUE - CONTRAT NUMÉRO 2016-01 - AQUARÉHAB (CANADA) INC. – 342 510,53 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'octroyer un contrat à la compagnie SQUAREHAB (CANADA) INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage des boîtiers de vannes de rue, contrat numéro 2016-01, pour la période du 5 avril 2016 au 31 mars 2019, selon les prix unitaires soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 342 510,53 \$. L'IPC sera pris en compte au 1er avril de chaque année. Ce contrat prévoit une possibilité de deux (2) renouvellements d'une durée de douze (12) mois chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1163693005

CA16 13 0080

APPROUVER L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) POUR LES SERVICES DE CADETS POLICIERS À VÉLO EFFECTUANT DE LA PATROUILLE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour les services de cadets policiers à vélo effectuant de la patrouille sur le territoire de l'arrondissement, débutant vers le 30 mai pour se terminer vers le 18 septembre 2016, pour un montant total de 45 452,16 \$ et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ladite entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1167190003

CA16 13 0081

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 90 000 \$ AUX ORGANISMES SPORTIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD POUR LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION SPORTIVE DE L'ANNÉE 2016.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver les projets de conventions et d'accorder une aide financière de 90 000 \$ aux organismes sportifs de l'arrondissement pour la réalisation de la programmation sportive de l'année 2016. Cette somme est répartie comme suit :

- 503,62 \$ au Club d'athlétisme et de marche de Saint-Léonard;
- 1 000,00 \$ à l'Académie de Karaté Shotokan à Saint-Léonard;
- 1 000,00 \$ au Club de judo Saint-Léonard;
- 1 863,41 \$ à la Corporation de football junior de St-Léonard inc.;
- 2 719,56 \$ à l'Association de cheerleading de Saint-Léonard;

Le 4 avril 2016

- 3 626,09 \$ au Club de gymnastique Salto de Saint-Léonard;
- 4 655,68 \$ au Club basketball St-Léonard;
- 15 986,88 \$ à l'Association de baseball St-Léonard;
- 16 041,88 \$ au C.P.A. St-Léonard inc.;
- 17 602,88 \$ à l'Association du hockey mineur St-Léonard inc.;
- 25 000,00 \$ à l'Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1161602002

CA16 13 0082

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE TOTALISANT LA SOMME DE 190 962,63 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017).

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, Madame la conseillère Patricia R. Lattanzio divulgue son intérêt quant à l'organisme Maison de jeunes de Saint-Léonard, s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière non récurrente totalisant la somme de 190 962,63 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) :

Nom de l'organisme	Projet	Période	Montant accordé
Association Haïtiano-Canado Québécoise d'aide aux démunis	Combattant la maltraitance chez les aînés du Viau-Robert et des environs	2016-2017	15 000,00 \$
Les amis de la peinture de Saint-Léonard	Des aînés en art	2016-2017	8 000,00 \$
Cercle du 3e âge de Ste-Angèle inc.	Mise en forme par la danse	2016	2 257,00 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	Danse extérieure au parc Delorme	2016	2 200,00 \$
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	Découvrir les plaisirs de la danse	2016	2 700,00 \$
Concertation Saint-Léonard	Présence-intervention sur le site du domaine renaissance	2016-2017	28 666,20 \$
Nature-Action Québec inc.	Cultivons les générations	2016	6 999,80 \$
Gestion multisports St-Léonard	Prévention, Persévérance, Passion	2016-2017	23 001,43 \$



Gestion multisports St-Léonard	Camp de jour Multirécréé Domaine Renaissance	2016	20 919,20 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Atelier DIY	2017	7 000,00 \$
Mouvement Fraternité multi-ethnique inc.	Implication et renouveau à Viau Robert IV	2016-2017	30 000,00 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Projet A.R.C (intervenante de milieu)	2016-2017	44 219,00 \$
Total			190 962,63 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1161602005

CA16 13 0083

OCTROI DE CONTRAT - RESTAURATION DE LA MAISON JOSEPH-GAGNON - CONTRAT NUMÉRO 300-134 - CONSTRUCTIONS ROCART INC. – 784 900 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie CONSTRUCTIONS ROCART INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la restauration de la maison Joseph-Gagnon, contrat numéro 300-134, au montant total de 784 900 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1162242001

CA16 13 0084

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (CSPÎ) CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX, DES INSTALLATIONS ET DES TERRAINS SPORTIFS.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le protocole d'entente avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) concernant l'utilisation des locaux, des installations et des terrains sportifs, pour une période de dix (10) ans débutant à la signature du protocole d'entente, pour un montant maximal de 75 000 \$ annuellement.

Le 4 avril 2016

De plus, il est résolu d'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1160739001

CA16 13 0085

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 29 FÉVRIER 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1160512003

CA16 13 0086

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 29 FÉVRIER 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} février au 29 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1164821003

CA16 13 0087

TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2016 DE LA DIRECTION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :



D'approuver le calendrier de la tenue des événements spéciaux dans le cadre de la programmation 2016 de la Direction des loisirs, de la culture et des communications et d'autoriser selon :

- l'occupation du domaine public;
- le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non;
- la consommation de boissons alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson ainsi que l'utilisation de la voie publique;
- la fermeture temporaire de rues dans le cadre de processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1161602003

CA16 13 0088

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-343 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-343 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications règlementaires connexes.

40.01 1165909008

CA16 13 0089

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-343 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-343 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications règlementaires connexes.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, le 20 avril 2016, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1165909008

CA16 13 0090

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2177-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2177) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029).

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2177-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

40.02 1165909009

CA16 13 0091

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2177-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2177) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2177-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, le 20 avril 2016, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1165909009

CA16 13 0092

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-341 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX QUAIS DE CHARGEMENT DES BÂTIMENTS EXISTANTS IMPLANTÉS SUR DES TERRAINS D'ANGLE, DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 mars 2016;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté lors de la séance du 7 mars 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016 et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-341 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions applicables aux quais de chargement des bâtiments existants implantés sur des terrains d'angle, dans les secteurs industriels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1154871014

CA16 13 0093

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-342 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) MODIFIER LA MÉTHODE DE CALCUL DE LA SUPERFICIE D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE SUPPLÉMENTAIRE AUTORISÉE DANS LA ZONE C04-08; B) CLARIFIER L'APPLICATION DE L'ARTICLE 9.74.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 mars 2016;

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement adopté lors de la séance du 7 mars 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016 et d'adopter le règlement numéro 1886-342 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) modifier la méthode de calcul de la superficie d'une enseigne détachée supplémentaire autorisée dans la zone C04-08; b) clarifier l'application de l'article 9.74.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1165909004

CA16 13 0094

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2225 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 7 mars 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Le 4 avril 2016

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2225 intitulé : Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1163022009

CA16 13 0095

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 5910, RUE JEANNE-LAJOIE - LOT NUMÉRO 1 334 184 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 mars 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel unifamilial existant situé au 5910, rue Jeanne-Lajoie, lot numéro 1 334 184 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 1,98 mètre, exigée à la grille des usages et normes de la zone H11-02, soit réduite à 1,79 mètre pour le mur latéral sud-ouest du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1165909007

CA16 13 0096

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 7380-82, RUE DE LISIEUX - LOT NUMÉRO 1 123 299 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.



ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 mars 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex existant situé aux 7380-82, rue de Lisieux, lot numéro 1 123 299 du cadastre du Québec, dans la zone H03-09.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H03-09, soit réduite à 2,76 mètres pour le mur latéral nord-ouest du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1165909006

CA16 13 0097

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DU BÂTIMENT INDUSTRIEL JUMELÉ SITUÉ AUX 8295-8305, RUE DU CREUSOT - LOT NUMÉRO 1 335 746 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 9 mars 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-10 visant la modification de la façade d'un bâtiment industriel jumelé situé aux 8295-8305, rue du Creusot, lot numéro 1 335 746 du cadastre du Québec, dans la zone I10-46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1164871009

CA16 13 0098

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX JUMELÉ SITUÉ AUX 9163-69, RUE DE BELMONT - LOT NUMÉRO 1 333 391 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 9 mars 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Le 4 avril 2016

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-21 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 9163-69, rue de Belmont, lot numéro 1 333 391 du cadastre du Québec, dans la zone H12-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1164871006

CA16 13 0099

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DU BÂTIMENT COMMERCIAL JUMELÉ SITUÉ AUX 6313-33, RUE JARRY - LOT NUMÉRO 1 335 694 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 9 mars 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-04 visant la modification de la façade d'un bâtiment commercial jumelé situé aux 6313-33, rue Jarry, lot numéro 1 335 694 du cadastre du Québec, dans la zone C10-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1164871007

CA16 13 0100

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5555, BOULEVARD ROBERT - LOT NUMÉRO 1 333 680 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 9 mars 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2015-25, version révisée du 1^{er} mars 2016, visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5555, boulevard Robert, lot numéro 1 333 680 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1165909003



CA16 13 0101

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION D'UNE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-07/C04-29 - 4400-4420, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 5 556 179 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 janvier 2016;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 mars 2016;

ATTENDU QUE cette résolution est identique au projet de résolution adopté lors de la séance du 7 mars 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016 et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-07/C04-29 visant à autoriser l'installation d'une (1) enseigne directionnelle sur poteau et d'une (1) enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment, dérogeant aux dispositions des articles 7.1.1 e), 7.1.9.1.1 e), 7.1.9.2.1 d) et 7.2.2.2.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, sur le lot numéro 5 556 179 du cadastre du Québec.

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique sur le lot numéro 5 556 179 du cadastre du Québec, tel que représenté sur le plan de localisation de l'annexe A

**SECTION II
AUTORISATIONS**

2. Malgré le Règlement de zonage numéro 1886 applicable au territoire visé à l'article 1, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution, l'installation d'une (1) enseigne directionnelle sur poteau et d'une (1) enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment, dans le territoire d'application décrit à l'article 1.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 7.1.1 e), 7.1.9.1.1 e), 7.1.9.2.1 d) et 7.2.2.2.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886.

**SECTION III
CONDITIONS**

3. Une seule enseigne directionnelle d'une superficie maximale de 1,10 mètre carré, d'une hauteur maximale de 2,60 mètres et comprenant la raison sociale de l'usage h3 est autorisée, tel qu'illustré à l'annexe B de la présente résolution.
4. Une seule enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment donnant sur la rue Daudet, d'une superficie maximale de 7,50 mètres carrés est autorisée, tel qu'illustré à l'annexe C de la présente résolution.
5. Les enseignes doivent, lorsqu'elles sont éclairées, être rétroéclairées.
6. Une demande de certificat d'autorisation d'affichage doit être déposée dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
7. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.

Le 4 avril 2016

8. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

Annexe A

Plan de localisation préparé par la firme Nova Art Design, révisé en date du 3 février 2016 et estampillé URBA 19FEV'16 08:50 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Annexe B

Plan de l'enseigne extérieure (directionnelle sur poteau) préparé par la firme Nova Art Design, révisé en date du 18 février 2016 et estampillé URBA 19FEV'16 08:49 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Annexe C

Plan de l'enseigne extérieure (rattachée) préparé par la firme Nova Art Design, révisé en date du 3 février 2016 et estampillé URBA 19FEV'16 08:49 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1155909002

CA16 13 0102

NOMINATION DE MEMBRES DE CERTAINES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De nommer madame Patricia R. Lattanzio à titre de membre de la commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social et madame Lili-Anne Tremblay à titre de membre de la commission permanente des travaux publics, de l'environnement et des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1163022011

CA16 13 0103

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 MARS 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1167190004



CA16 13 0104

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - FÉVRIER 2016.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1160539003

CA16 13 0105

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Qu'à 19 h 40, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2016.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 4 avril 2016